

Mairie de



VENDÉMIAN
34230

COMPTE – RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 janvier 2021
À 19h

Date de la convocation : **11/01/2021**

Nombre de conseillers en exercice : **15**

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Dont 2 procurations

L'an deux mil vingt et un et le dix neuf janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Vendémian, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CABLAT, Maire.

Étaient présents : BURGUIERE Chantal, CABLAT David, CAUSSE Lionel, COSTE Stephan, ESCRIG Gérard, EUSTAQUIO Katia, LASSERRE Lionel, MONTEL Paul, NOUGARET Guilhem, PRONGUÉ Valérie, PROSPERI Jean-Paul, RABASTENS Marjorie, THOMÉ Géraldine.

Étaient représentées :

FERNANDEZ-FAUCILHON Christine par CABLAT David

JORAND Gaëlle par COSTE Stephan

A été nommée secrétaire : THOMÉ Géraldine

1. Projet de changement des menuiseries et des portes au foyer rural

Monsieur le Maire présente le dossier de travaux de changement des menuiseries et des portes au foyer rural.

Montant prévisionnel total des travaux : 44 107.41 € HT

1.1 demande de subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement local 2021 (DSIL 2021), exceptionnelle pour la rénovation énergétique des bâtiments, relevant du Préfet de Région Occitanie.

Il est demandé l'octroi de la subvention la plus haute possible.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

1.2 demande de subvention auprès du syndicat Hérault Energies dans le cadre du projet pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Il est demandé une subvention de 10 000€

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

1.3 demande de subvention auprès de la Région Occitanie dans le cadre du projet pour la rénovation énergétique des bâtiments.

Il est demandé une subvention de 13 232.22€

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2. Etude préalable à la réalisation d'un bâtiment communal regroupant des salles multi-activités

Monsieur le Maire présente le projet qui consiste à regrouper dans un même lieu des services culturels, de jeunesse, et un local commercial de proximité afin de rendre accessible ces services à l'ensemble de la population.

Avant de lancer l'opération, une étude préalable par les services départementaux est proposée.

Le montant prévisionnel pour l'étude de ce projet s'élève à 27 500€ HT

Il est demandé une subvention de 22 000€.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

3. Finances – décision modificative n°03 du budget 2020

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Code général des collectivités territoriales prévoit que les prévisions inscrites au Budget Primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui votent des décisions modificatives.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

4. Finances – ouverture des crédits d'investissement

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est nécessaire d'ouvrir les crédits d'investissement afin de permettre le fonctionnement des services municipaux, par anticipation au vote du budget.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

5. RPQS de l'eau potable de l'exercice 2019 du SMEVH

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal, Prend acte du rapport annuel du Syndicat Mixte des eaux de la Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2019.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

6. Conventionnement avec une mutuelle

La Municipalité souhaite s'engager dans une démarche solidaire dont l'objectif est de favoriser l'accès aux soins à tous les riverains.

La Mairie ne joue un rôle que d'initiateur dans la mise en place de la mutuelle. Le rôle de la Mairie est de communiquer sur la mise en place de la mutuelle et de mettre à disposition un espace accueil afin que le conseiller de la mutuelle puisse recevoir les riverains.

En contrepartie, la mutuelle MUTUALIA, propose aux riverains des offres de mutuelles santé à tarifs privilégiés, à compter du 1er janvier 2021.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

7. Avenant à la convention pour l'instruction des ADS par le service instructeur de la CCVH

Monsieur le Maire que le service instructeur propose aux Mairies d'agrandir le champ d'application de la convention en proposant en plus d'instruire les certificats d'urbanisme d'information et l'ensemble des déclarations préalables. Jusqu'à maintenant, le service instructeur ne prenait pas en charge qu'une partie de ces dossiers.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

8. Convention de partenariat dans le cadre du « Label école numérique 2020 »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que l'école a répondu à l'appel à projet lancé par le Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports afin d'acquérir du nouveau matériel informatique à destination des élèves.

L'école a répondu en proposant un projet s'élevant à 3 000€ TTC.

Par courrier en date du 12 janvier 2021, il a été notifié à la Mairie qu'une subvention de 1 500€ sera versée par l'académie pour l'acquisition du matériel définit dans l'appel à projet.

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Fin 22h